TRAVAUX DE COUVERTURE

Consoles : attention, danger !



Les taquets sur échelles de pied, les échafaudages en éventail, les échafaudages constitués d'éléments en bois sont INTERDITS .

Quelques rappels élémentaires

L'utilisation de harnais (protection individuelle) est **STRICTEMENT LIMITEE** aux situations dans lesquelles la mise en œuvre de protection collective est reconnue impossible.



L'Inspection du Travail et la CARSAT s'assureront sur **chantier du respect de ces prescriptions.**

L'OPPBTP et la CARSAT se tiennent a votre disposition **pour toutes informations complémentaires, conseils** personnalisés, formations de vos intervenants, aides aux **financements.**

Les références

Travaux sur toitures

- R 4534-85 à R 4534-94 du Code du travail

Echafaudages

- R 4323-69 à R 4323-80 du Code du travail
- Arrêté du 21/12/2004
- Recommandation CNAM R 408
- Guide de sécurité pour les travaux de couverture (OPPBTP)
- Normes NF EN 13374 et 12810-2

CONTACTS UTILES

CARSAT CENTRE
30, bd Jean Jaurès 45033 Orléans Cedex 1
Tél 02 38 79 70 79
prev@carsat-centre.fr

OPPBTP CENTRE
3 rue du Greffoir 45000 ORLÉANS
Tél 02 38 83 60 21
centrevaldeloire@oppbtp.fr

DREETS CENTRE - VAL DE LOIRE
voir coordonnées ci-après

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - CS 85809
45058 ORLEANS Cedex 1
Tél. 02 45 48 57 13
Site internet : centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr



Echafaudages de pied MDS

(Montage et Démontage en Sécurité)

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté Égalité Fraternité
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS
Carsat Centre-Val de Loire
OPPBTP